



Jean Ernest Masséna Ngalle Bibehe, Ministre des Transport a annoncé le 1^{er} avril dernier que 250 établissements de formation en conduite automobile présentent encore des « irrégularités » au terme du processus d'assainissement du fichier des auto-écoles au Cameroun. Le membre du gouvernement invite les promoteurs desdites structures à régulariser leur situation respective « dans un délai de rigueur d'un mois », sous peine de « la suspension de leur agrément pour les catégories défailtantes ».

L'année dernière, un audit commandé par le ministère des Transports a permis de débusquer 398 auto-écoles clandestines, dont 139 pour la seule région du Littoral. Il leur était reproché de fonctionner sans autorisation d'ouverture ou d'être dépourvues de documents conformes. Un délai de deux mois avait alors été donné aux promoteurs des structures épinglées pour se mettre en règle sous peine de voir leur agrément suspendu.

Depuis quelques années, les autorités camerounaises mènent la chasse aux auto-écoles clandestines. D'où la réforme du circuit d'obtention du permis de conduire en cours. Ainsi, Désormais, tout candidat désireux de suivre des cours d'auto-école doit s'inscrire en ligne. Cette mesure vise notamment la sécurisation de l'ensemble du processus d'obtention et de délivrance des documents de transports.

L'objectif en est d'assainir le secteur et de s'assurer que tout détenteur du permis de conduire

a effectivement suivi la chaîne du processus d'obtention et de délivrance de ce document.